



Reçu le :
10 juillet 2017
Accepté le :
21 octobre 2017

Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Accidents du travail dans une entreprise minière au Togo, de 2013 à 2014

Occupational injuries in a mining company in Togo, of 2013 to 2014

B.D. Wasungu^{a,*}, S.B. Wognin^b

^a POMAR, BP 30735, Lomé 03, Togo

^b Service de médecine du travail et pathologie professionnelle, médecine du travail, CHU de Yopougon, Abidjan, Côte d'Ivoire

Summary

Objective. Occupational injuries constitute a major problem in work environment. Quarry exploitation is one of the industrial activities most concerned with these problems and pays the heaviest tribute. We report the results of a study undertaken in a mining company to Togo. This work completed in a mining company aims to describe the profile of the occupational injuries.

Method. It is about a descriptive cross-sectional study carried out December 2015 at March 2016 on occupational injuries indexed at the infirmary of the quarry, from January 2013 to December 2014. The data were collected from the injuries register, medical files and injuries declarations.

Results. The victims were exclusively male with a mean age of 28.52 years. The workmen were concerned in 64.2 % of the cases. In 58.2 % of cases, the victims had less than six months of seniority at the station at the time of the accident. Injuries were frequent in weekend (30.6 %) and July and January (40 %); occupational injuries which occurred by the fact or at the time of work were prevalent (60.2 %). The manual labor (44.9 %) and the driving of machine (39.8 %) were the most involved working situations. According to medico-legal aspects, the hurts prevailed in the superior and lower limbs in respectively 31.6 % and 28.6 % of the cases. The contusions accounted for 40.8 % of the lesions.

Conclusion. Occupational injuries are a reality in the exploitations of quarries. Only the implementation of prevention actions will make it possible to reduce the consequences on the workers.

© 2017 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Résumé

Objectif. Les accidents du travail (AT) constituent un problème majeur en milieu de travail. L'exploitation des carrières, est l'une des activités industrielles les plus concernées par cette problématique et paie le plus lourd tribut. Nous rapportons les résultats d'une étude menée dans une entreprise minière au Togo. Ce travail réalisé dans une entreprise minière a pour objectif de décrire le profil des accidents du travail.

Méthode. Il s'agit d'une étude transversale descriptive réalisée de décembre 2015 à mars 2016 sur les accidents du travail répertoriés à l'infirmerie de la carrière, de janvier 2013 à décembre 2014. Les données ont été recueillies à partir du registre d'accidents du travail, des dossiers médicaux des victimes et des déclarations d'accident du travail.

Résultats. Les victimes d'AT étaient exclusivement des sujets de sexe masculin avec une moyenne d'âge de 28,52 ans. Les ouvriers étaient concernés dans 64,2 % des cas. Dans 58,2 % des cas, les victimes avaient moins de 6 mois d'ancienneté au poste au moment de l'accident. Les AT étaient fréquents en fin de semaine (30,6 %) et les mois de janvier et juillet (40 %) ; les AT survenus par le fait ou à l'occasion du travail étaient prédominants (60,2 %). Le travail manuel (44,9 %) et la conduite d'engin (39,8 %) étaient les situations de travail les plus impliquées. Selon les aspects médico-légaux, les lésions prédominaient aux membres inférieurs et supérieurs dans respectivement 31,6 % et 28,6 % des cas. Les contusions représentaient 40,8 % des lésions.

* Auteur correspondant.

e-mail : jpwasungu@gmail.com (B.D. Wasungu), wogninsb@yahoo.fr (S.B. Wognin).

Keywords: Occupational injuries, Workers, Mine and quarry, Prevention

Conclusion. Les accidents du travail sont une réalité dans les exploitations de carrières. Seule la mise en œuvre des actions de prévention permettront de réduire les conséquences sur les travailleurs.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Accidents du travail, Ouvriers, Mine et carrière, Prévention

Introduction

Les accidents du travail (AT) sont une réalité dans le monde professionnel et leur impact social, humain et économique n'est plus à démontrer [1–4]. Les accidents du travail sont définis selon le droit togolais comme quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, qu'il y ait ou non faute de sa part. Est également considéré comme accident du travail, l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet aller ou retour et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi entre sa résidence principale et le lieu du travail ; entre le lieu du travail et sa résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ; entre le lieu du travail et le lieu où il prend ordinairement ses repas ; entre le lieu du travail et le lieu où il perçoit sa rémunération. Il en est de même des accidents survenus pendant les voyages ou missions dûment autorisés par l'employeur et ayant un rapport avec l'objet de l'entreprise [5]. Classiquement, l'expression accidents du travail regroupe les accidents survenus sur les lieux de travail, le trajet entre le domicile et l'entreprise et les accidents survenus en mission. Si leur fréquence et leur gravité semble diminuer dans les pays développés du fait des exigences réglementaires [6,7], il n'en est pas ainsi dans les pays en voie de développement où ces accidents posent un véritable problème de santé publique, au regard des indicateurs de fréquence et de gravité disponibles [8]. Selon les estimations du Bureau international du travail (BIT), il se produit dans le monde près de 268 millions accidents de travail par an [9–12]. Leur survenance dépend des caractéristiques des entreprises et des facteurs socio-organisationnels et individuels [13–17]. Plusieurs facteurs tels les facteurs humains, matériels et organisationnels ont été incriminés dans la survenue des AT. Des études menées par différents organismes dont le BIT ont révélé la liaison entre certaines caractéristiques individuelles, socioprofessionnelles et organisationnelles et la survenue des AT [15,18]. Cependant, ces études ont été réalisées dans des pays développés. Pour agir sur l'incidence de ces accidents, la prévention, devrait s'appuyer aussi bien sur l'identification des facteurs de risques

que sur la planification d'actions pertinentes telles que recommandées par les normes internationales [19,20]. Au Togo, la réglementation sur la santé sécurité au travail fait obligation à l'employeur de mettre tout en place pour assurer la protection de la santé des travailleurs. Toutefois, ces dispositions sont insuffisamment appliquées. Cependant malgré l'ampleur du phénomène, les données officielles sur les AT au Togo ne sont pas toujours disponibles et aucune étude n'a été faite pour contribuer à une meilleure connaissance du sujet. Ce travail a pour objectif de décrire le profil des accidents du travail survenus dans une entreprise minière.

Matériel et méthode

Type, lieu et période d'étude

Il s'agit d'une étude descriptive transversale réalisée sur une carrière de pierres de taille située à 397 kilomètres, au nord-ouest du Togo. Cette carrière qui a démarré ses activités extractives en avril 2012, emploie 136 salariés dont trois femmes. Le personnel est composé de cinq salariés administratifs, 65 salariés d'appui et 66 salariés ouvriers qualifiés. Les horaires de travail sont de 6h30 à 12h30 et 14h30 à 17 h. La carrière dispose d'une infirmerie gérée par un médecin du travail assisté d'un infirmier.

Notre étude s'est déroulée du 24 décembre 2015 au 03 mars 2016 soit une période de trois (03) mois. Tous les cas d'accidents enregistrés au niveau de l'infirmerie de la carrière entre janvier 2013 et décembre 2014 et répondant à la définition prévue à l'article 48 de la loi n° 2011-006 portant code de la sécurité sociale ont été inclus dans notre étude.

Population d'étude

Les victimes d'AT concerné par l'étude étaient exclusivement les salariés de la carrière ayant marqué leur accord de participation.

Recueil des données

Les données ont été collectées par nos soins au moyen d'un questionnaire, à partir du registre d'accident du travail ouvert

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/8589683>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/8589683>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)